

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Convocation en date du 26 juin 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024031

Objet : Rapport d'activité 2023

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	37
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE

CCD : Gérard BRANCHY

3CM : Andrée RACCURT

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON

CCBS : Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL - Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Patrick BAVOUX remplacé par Michel FONTAINE – Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Bernard GUERS pouvoir à Hélène BROUSSE

CCD : Audrey CHEVALLIER pouvoir à Yves CRISTIN – Jean François JANNET pouvoir à Gérard BRANCHY

3CM : Philippe BELAIR pouvoir à Andrée RACCURT

CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Claude CHARTON

CCBS : Jean Jacques BESSON pouvoir à Philippe PLENARD

Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD

CCPA : Elisabeth LAROCHE – Vincent MANCUSO – Max ORSET
Frédéric TOSEL

CCD : Sonia PERI

3CM : Jean Philippe FAVROT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – André MOINGEON

HBA : Alain AUBOEUF

CCV : Guy DUPUIT

Conformément aux décrets suivants :

- n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,
- n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de gestion des déchets,

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est élaboré.

Ce rapport annuel doit être validé par l'assemblée délibérante. Chaque EPCI, membre d'Organom, devra ensuite présenter ce rapport à son assemblée délibérante.

Vu le projet de rapport d'activité de l'année 2023 à chaque délégué .

Sur le rapport présenté par Monsieur Yves Cristin Président et par les Vice-présidents Jean Luc ; Andrée Raccurt et Hélène Brousse,

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2023

AUTORISE Monsieur le Président à adresser le présent rapport aux présidents de chaque EPCI membre afin que celui-ci en fasse communication auprès de son assemblée délibérante.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

